

Entreprise : EUROP ASSISTANCE BELGIUM, TVA BE 0738.431.009 RPM Bruxelles, Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, succursale belge d'Europ Assistance SA, assureur de droit français ayant son siège social au 2, rue Pillet-Will à 75009 Paris, France (451 366 405 RCS Paris), agréée sous le code 0888 pour les branches 1,9,13,16 et 18 sous la surveillance de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles.

Produit : Police Drive

Ce document n'est pas destiné à vos besoins spécifiques et les informations et obligations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Pour toute information complémentaire concernant les droits et obligations de la compagnie d'assurance et de l'assuré, veuillez vous référer aux conditions générales et/ou aux conditions particulières du produit d'assurance choisi. (Réf. doc. 02/2022)

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette assurance annuelle vous permet d'obtenir de l'assistance, tant pour le véhicule assuré que pour les occupants immobilisés, en cas d'une panne, un accident ou de vol du véhicule assuré.



Quel véhicule est couvert ?*

- ✓ Le véhicule immatriculé en Belgique et désigné aux conditions particulières du contrat par son numéro d'immatriculation ainsi que la remorque ou la caravane non résidentielle tractée par le véhicule assuré.
- ✓ Dans un rayon de maximum 20 km de la frontière belge, les véhicules immatriculés en France, aux Pays-Bas, en Allemagne ou au Grand-Duché du Luxembourg à condition que leur propriétaire ait son domicile dans un de ces pays.
- ✓ Cycle Assistance : assistance bicyclette (électrique) et autres cycles à max 3 roues.

Qu'est-ce qui est couvert ?*

- ✓ Le dépannage et remorquage du véhicule après un sinistre dans le pays couvert (Voir rubrique « Où suis-je couvert »).
- ✓ Transport et rapatriement à un garage de votre choix du véhicule immobilisé en Belgique.
- ✓ Récupération du véhicule retrouvé après un vol.
- ✓ Transport et/ou rapatriement des occupants du véhicule immobilisé à leur domicile ou au garage auquel la voiture est transportée.
- ✓ Cycle Assistance : assistance bicyclette (électrique) et autres cycles à max 3 roues en Belgique.

Option « Pays Limitrophes » et Option « Europe »

- ✓ Si le véhicule assuré immobilisé ne peut pas être réparé le jour même : intervention dans les frais de transport et d'hôtel pour une valeur maximale de 400 EUR pour le conducteur et de 100 EUR par passager.

Extension « Véhicule de remplacement »

- ✓ Voiture de remplacement de catégorie B en Belgique et dans les pays étrangers couverts pour un maximum de 5 jours consécutifs (Belgique) ou de 10 jours consécutifs (étranger) suite à l'immobilisation du véhicule assuré.

Extension « Véhicule de remplacement Plus »

- ✓ Véhicule de remplacement de max. catégorie D (Belgique).
- ✓ Véhicule de remplacement de max. catégorie D ou intervention dans les frais de transport et d'hôtel pour une valeur maximale de 800 EUR pour le conducteur et de 150 EUR par passager (étranger).

Qui est couvert ?*

- ✓ Les occupants du véhicule assuré.

* Pour un aperçu complet des couvertures, des plafonds et des exclusions, nous vous renvoyons aux conditions générales.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?*

- ✗ Les faits découlant des suites de terrorisme ou de l'usage d'alcool ;
- ✗ Les incidents ou accidents survenus au cours d'épreuves motorisées ;
- ✗ L'immobilisation du véhicule pour des opérations d'entretien ;
- ✗ Les frais de carburant, de lubrifiants et de péage ;
- ✗ Les véhicules dont la MMA excède les 3,5 tonnes ;
- ✗ Les motocyclettes de moins de 125 cm³ ;
- ✗ Les véhicules affectés au transport commercial de personnes ou de marchandises ;
- ✗ Les remorques destinées au transport de véhicules, et remorques soumises à la législation du transport exceptionnel ;
- ✗ Les frais de diagnostic, démontage, réparation et entretien ;
- ✗ Tout ce qui n'est pas explicitement couvert dans les conditions générales.

* Pour un aperçu complet des couvertures, des plafonds et des exclusions, nous vous renvoyons aux conditions générales.

1



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Le souscripteur du contrat doit être une personne physique domiciliée en Belgique ou à maximum 20 km de la frontière belge.
- ! Les pannes techniques au véhicule qui surviennent dans les 5 jours après la date d'effet du contrat ne sont pas couvertes.
- ! Le véhicule doit être immobilisé sur une voie carrossable ou dans un garage.
- ! Si le dépannage-remorquage n'a pas été organisé par nos soins, nous vous en remboursons les frais à concurrence de 250 EUR (frais de signalisation non inclus).



Où suis-je couvert(e) ?

Option Drive Belgium :

- ✓ La garantie est valable en Belgique à partir du domicile du propriétaire du véhicule assuré

Option Drive Pays Limitrophes :

- ✓ La garantie est valable en Belgique à partir du domicile du propriétaire du véhicule assuré et aux Pays-Bas, en Allemagne, au Grand-Duché du Luxembourg et en France. Les territoires de ces pays qui ne se trouvent pas géographiquement en Europe, ne sont pas couverts.

Option Drive Europe :

- ✓ La garantie est valable en Belgique à partir du domicile du propriétaire du véhicule assuré et dans les pays suivants : Albanie - Allemagne - Andorre - Autriche - Belgique - Bosnie-Herzégovine – Bulgarie - Croatie - Danemark - Espagne (dont Baléares mais sauf Ceuta et Melilla) - Estonie - Finlande - France sauf outre-mer - Gibraltar - Grèce + îles - Hongrie - Irlande - Italie + îles - Kosovo - Lettonie - Liechtenstein - Lituanie -Luxembourg- Macédoine du Nord (République de) – Moldavie - Monaco - Monténégro - Norvège - Pays-Bas - Pologne - Portugal sauf Açores et Madère - Roumanie - Royaume-Uni - Russie (Fédération de) (partie européenne) - Saint-Marin - Serbie - Slovaquie - Slovénie - Suède - Suisse - Tchèque (République) - Turquie (partie européenne) - Ukraine - Vatican.
Les territoires de ces pays non situés dans l'Europe géographique ne sont pas couverts.

Pour toutes les Options :

- ✓ Les véhicules immatriculés en France, aux Pays-Bas, au Grand-Duché du Luxembourg ou en Allemagne sont couverts, à condition que le propriétaire a sa résidence habituelle dans un des pays mentionnés ci-dessus et à un maximum de 20 km de la frontière belge.

Pour la « Cycle Assistance » :

- ✓ La garantie est valable uniquement en Belgique à partir de 1 km du domicile et dans un rayon de 30 kms autour des frontières belges (France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas).



Quelles sont mes obligations ?

Engagements à la souscription :

- nous donner des informations honnêtes, précises et complètes.

Engagements pendant la durée du contrat :

- nous informer de tout changement au risque assuré (p. ex. matricule du véhicule).
- nous appeler ou nous faire prévenir dans les plus brefs délais du sinistre pour que nous puissions organiser de manière optimale l'assistance demandée.

Engagements lors d'un sinistre :

- nous informer des garanties qui assurent la totalité ou une partie des risques chez un autre assureur ;
- respecter les obligations spécifiques aux prestations demandées et qui sont énoncées dans le présent contrat ;
- nous fournir les justificatifs originaux de vos débours garantis.
- nous donner des informations honnêtes, précises et complètes.

2



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime doit être payée annuellement. A cet effet vous recevrez un avis de paiement. Le paiement peut être effectué par virement, carte bancaire Bancontact ou carte de crédit. Un paiement fractionné de la prime peut être considéré sous certaines conditions. Ceci peut engendrer des frais supplémentaires.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date d'effet et la durée de l'assurance sont fixées dans les conditions particulières. La durée du contrat est d'un an. Il se reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an, sauf si une des parties s'y oppose.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat annuellement, au moins trois mois avant la date d'expiration annuelle. Vous pouvez résilier votre contrat par lettre recommandée à la poste, exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.